



La Norme  ©



Sommaire

Introduction	3
Domaine d'application	5
Références normatives.....	5
1-Les bases du référentiel.....	6
2-Les exigences générales	6
2-1 .Exigences relatives au rite Islamique.....	6
2-2. Exigences relatives au bien être animale.....	6
2-3. Exigences relatives à la santé publique.....	7
3-La communication.....	7
3-1.Communication externe.....	7
3-2.Communication interne.....	8
4- Caractéristique du produit Halal 786.....	8
4-1.Matières premières et ingrédient.....	8
4-2. Caractéristique de produit de label Halal 786.....	9
5- La traçabilité Halal.....	10
6- Le retrait des produits non conformes.....	10

Présentation de la Norme ©

La certification des produits industriels et des services est délivrée par les organismes certificateurs à des fins commerciales ou non. Elle est encadrée par le Code de la Consommation (articles L 115-27 à L 115-31 et R 115-1 à R 115-12 reprenant les dispositions de la loi du 3 juin 1994 et du décret du 30 mars 1995)

Une certification de produit ou de service est l'activité par laquelle un organisme, distinct du fabricant, de l'importateur, du vendeur, du prestataire ou du client, atteste qu'un produit, un service ou une combinaison de produits et de services est conforme à des caractéristiques décrites dans un référentiel de certification ou par une **norme**, comme c'est le cas ici.

La norme est un document technique définissant les caractéristiques que doit présenter un produit, un service ou une combinaison de produits et de services, et les modalités de contrôle de la conformité à ces caractéristiques. Ce document, élaboré par les parties intéressées réunies en consensus sous l'égide de l'organisme certificateur qui recueille le point de vue des parties intéressées, est destiné à servir de référence. (Art. L. 115-27. – code de la consommation)

La norme privée  © définit son propre champ d'application et comporte :

- Les caractéristiques retenues pour décrire les produits ou les services qui feront l'objet de contrôles ;
- les valeurs limites des caractéristiques éventuellement exigées pour la certification et les modalités retenues pour classer ces produits ou ces services en fonction de ces dernières ;
- La nature et le mode de présentation des informations considérées comme essentielles et qui doivent être portées à la connaissance des consommateurs ou des utilisateurs ;
- Les méthodes d'essais, de mesure, d'analyse, de test ou d'évaluation utilisées pour la détermination des caractéristiques certifiées et qui, dans la mesure du possible, devront se référer aux normes homologuées existantes ;
- Les modalités des contrôles auxquels procède l'organisme certificateur, et celles des contrôles auxquels s'engagent à procéder les fabricants, importateurs, vendeurs des produits ou prestataires des services faisant l'objet de la certification ;
- Le cas échéant, les engagements pris par les fabricants ou prestataires concernant :
 - o les conditions d'installation des produits ou d'exécution des services certifiés,
 - o les conditions du service après-vente et de la réparation des préjudices causés aux utilisateurs ou consommateurs par la non-conformité du produit ou du service aux caractéristiques certifiées.